



## Premières rencontres régionale du déploiement de la REP PMCB en Normandie - 11 avril 2023 - CAEN

### LE RÔLE DU RAPPORTEUR

Le rapporteur a pour mission de prendre des notes pendant l'atelier mais il n'a pas à faire de rapport à proprement dit. Son rôle consiste à rendre un compte-rendu de l'atelier auquel il participe, afin d'alimenter les actes des assises.

En amont de l'atelier, pour aider le rapporteur dans sa mission une grille de prise de notes sera remise à chaque rapporteur.

Par ailleurs, si le sujet s'y prête, et en concertation avec l'animateur, le rapporteur peut aider celui-ci à faire la conclusion de l'atelier en l'aidant à faire ressortir les points forts, éléments principaux des débats.

|              |  |
|--------------|--|
| Atelier n° 3 | <b>Cette grille est uniquement indicative, elle permet de mettre en avant les points à retenir durant les ateliers</b> |
|--------------|--|

**Intitulé: "Comment massifier le réemploi sur les chantiers: Quelles contributions des EO en partenariat avec le Club du réemploi à l'atteinte des objectifs?"**

|                   | <i>Nom</i> | <i>Prénom</i> | <i>structure</i> |
|-------------------|------------|---------------|------------------|
| <i>Animateur</i>  | BLANLOT    | Valentin      | <u>WIP</u>       |
| <i>Rapporteur</i> | GOURCUFF   | Marianne      | VALOBAT          |

#### Objectifs de l'atelier

Présenter le Club du réemploi en Normandie et préciser les attentes des acteurs du territoire (présents à l'atelier: AMO, collectivité territoriale, acteurs de l'ESS spécialisés avec activité de réemploi), notamment dans la construction du plan d'action en cours de construction par les EO.

C'est quoi le réemploi (rappel des définitions, contours, enjeux? Quel est le cadre légal et réglementaire? Quels sont les leviers de la REP pour le réemploi et sa massification?)

### Quelques faits et exemples illustratifs (chiffres, données, anecdotes, etc.)

- Fait intéressant: déjà du réemploi sur les chantiers (de couverture notamment: tuiles) sans questionnement assurantiel (bon sens des entreprises de couverture).
- Les entreprises de déconstruction "classiques" répondent aux appels d'offres avec objectifs et obligations de moyens: si on a des réponses, c'est qu'ils sont formés pour assurer leur mission: nécessité d'inclure les acteurs non spécialisés.

### Principales problématiques ou faits soulevés :

- Les bénéfices du réemploi ne sont possibles que si les matériaux/produits de réemploi sont effectivement réintégrés. D'où l'importance de la MOA -> il faut aller jusqu'au bout pour en voir les bénéfices.
- Le réemploi permet aussi de redonner du sens/de l'envie aux métiers du bâtiment
- La REP met le focus sur la prévention des déchets: réemploi, éco-conception, éco-modulations
- Objectifs chiffrés de réemploi (contraignants et progressifs): obligations du cahier des charges REP
- 

### Points mis en débat ou questions posées par les participants dans la salle

- En l'absence de Fond réemploi dédié: comment appréhender l'incertitude des acteurs du réemploi?
- Difficultés de compréhension de la notion de réemploi (parfois difficile de la distinguer des notions connexes de réutilisation et recyclage)
- question: Sera t-il possible de changer les DTU lorsque cette dernière empêche concrètement le réemploi des PMCB? Exemple du cloutage obligatoire des charpentes bois
- Sur le réemploi "informel": attention à ce que la REP ne vienne pas empêché ce qui se fait déjà ("doit-on déclarer l'aiguille dans une botte de foin?")
- Reprise sans frais: quelle conséquence sur le choix de déposer soigneusement les éléments (pas d'intérêt direct)

### Points de consensus

- Le lieu de la massification du réemploi PMCB: le chantier (ne pourra pas reposer uniquement sur les zones de réemploi)
- Les activités de la déconstruction sont sous-évaluées alors qu'elles sont génératrices de coûts et d'énergie.
- Les marchés en groupement permettent plus d'agilité sur les projets réemploi
- Le réemploi n'a de sens qu'à l'échelle locale

### 4 ou 5 idées fortes de l'atelier

- Tous les voyants sont aujourd'hui au vert du point de vue de la réglementation (Diagnostic PEMD, Tri 7 flux, REP PMCB, clauses environnementales dans la commande publique, RE2020)
- Plan d'actions EO: devront se baser sur l'existant (état des connaissances et des pratiques) pour structurer l'offre locale (développement des plateformes présentes sur toutes les villes moyennes de Normandie) + harmoniser les outils et les pratiques (dépose, caractérisation): référentiels métiers (gestion des risques) + soutien financier à toutes les étapes + formation/sensibilisation + Etudes/expérimentations (notamment étude collective logistique au niveau du territoire en cours)
- Les activités de dépose soignée sont valorisantes pour les opérateurs
- Il faut faire en sorte que le réemploi devienne une opportunité plutôt qu'une contrainte : valorisation globale du projet, pas uniquement financière (créativité, projet social qui assure la montée en compétence des équipes, aspect patrimonial retrouvé)

- Les économies sont surtout possibles lorsque les PMCB sont réemployés au sein de la même MOA et in situ (mais on peut gagner en qualité à coûts équivalents)